

adopté

le 2 avril 1976.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des doubles-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 99 et 221 (1975-1976).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des doubles-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 2 avril 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au n° 99 (1975-1976), Sénat.